CHEQUE ENERGIE (AMUREBA): AUDIT DE SUIVI PERFORMANTIEL (ASP) – PME/Grande entreprise Hors Convention Carbone

Valider l'atteinte ou le maintien de performances énergétiques préalablement fixées

DE MINIMIS

Généralités

Dédiés à soutenir les entreprises wallonnes dans leur transition énergétique, les chèques énergie sont les subventions **AMUREBA** accordées pour la réalisation d'audits et d'études énergétiques. Le montant des chèques est calculé sur la base des coûts liés

- aux prestations de l'auditeur nécessaires pour la réalisation d'un audit ou d'une étude énergétique respectant la méthodologie AMUREBA
- à l'acquisition ou à la location et au placement du matériel de mesure nécessaire à la bonne fin de l'étude ou de l'audit, sans dépasser le montant des prestations de service de l'auditeur, à l'exclusion des frais de licence et de logiciel.

L'Audit de suivi performanciel a un périmètre limité et permet de valider l'atteinte ou le maintien de performances énergétiques préalablement fixées. Il est donc automatiquement consécutifs à un audit global, un audit partiel ou une étude de faisabilité portant sur la même entité et définissant des indices de performance et d'objectifs spécifiques au projet qui fait l'objet de l'analyse performancielle.

PME HORS CC

Montant maximal d'un chèque Audit de Suivi Performantiel : 2.500 €

Vous pouvez bénéficier de 4 chèques ASP par cycle de 4 ans.

Bénéficiaire: PME hors CC **Taux d'intervention**: 75%

Montant maximum par intervention: 2.500 € HTVA

Grande entreprise HORS CC

Montant maximal d'un chèque Audit de Suivi Performantiel : 5 000 €

Igretec | Boulevard Pierre Mayence, 1 | 6000 Charleroi | 071 20 29 50

Vous pouvez bénéficier de 2 chèques ASP par cycle de 4 ans.

Bénéficiaire: Grande entreprise hors CC

Taux d'intervention: 60%

Montant maximum par intervention: 5 000 € HTVA

Comment introduire une demande de chèque?

Lien utile

Contacts

Besoin d'aide?

0800 97 333

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS